

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Chariot de travail agricole (véhicule spécial) *)	INTERNATIONAL	3 2 1	CH 5423 15

Constructeur INTERNATIONAL HARVESTER FRANCE, 170 Boulevard de la Villette, Paris (F)
 Identification " 321 " sur la plaquette du constructeur

Plaquette constructeur à droite, latéralement sur le longeron, derrière roue avant
 N° du châssis au-dessus de la plaquette du constructeur
 Identification du moteur "239 DF 2 D" devant le No du moteur, latéralement sur le bloc
 Importateur principal AG ROHRER-MARTI, 8105 Regensdorf
 Véhicule homologué 2 723

Châssis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
 Direction hydrostatique, avec assistance hydraulique
 Transmission mécanique, avec variateur hydraulique
 Nombre de vitesses 3 sans paliers Entraînement sur roues avant
 Frein de service mécanique, à disques, sur arbres à ritzel resp. sur les roues avant
 Frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage
 Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne, sur l'arbre primaire de la boîte c.v. resp. sur les roues AV
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire, levier avec secteur
 Ralentisseur -
 Contrôle 2 circuits -

Moteur
 Marque INTERNATIONAL Type D-239
 Construction en ligne Temps 4
 Carburant D Position au centre, en haut
 Refroidissement eau Nombre cylindres 4
 Alésage 98,4 Course 128,5
 Cylindrée 3907 CV-Impôt 19,9
 Puissance en kW 55 à t/min 2500
 CV 75 DIN
 Bruit à l'arrêt 76 dB/A à t/min 1875 (x)
 Silencieux 1 = 540 x Ø 200 mm
 Mesure des gaz Bacharach 4,0
BOSCH noircissement 0,8 à 2375 t/min

Carrosserie moissonneuse-batteuse
 Nombre de portes - Indic. vitesse -
 Ceintures sécurité - Rétroviseurs extérieur / gauche / droite
 Cale 1/400x300x230 mm Attelage AR = à broche
 Antivol -
 Nombre de places 1 av. centre ar.
 Dimensions intérieur extérieur
 Longueur 7450 Empattements 3050
 Largeur 3420 Essieu double av. ar.
 Hauteur 3750 Voie av. 2170 ar. 1095
 Porte à faux lat. Voies av. ar.
 av. 3000 ar. 1500 Braquage g 11200 d 11600
 Distance volant - vers l'avant du véhicule - 2260

Poids
 avant arrière total
 Poids à vide 4050 1150 5200
 Charge utile
 Poids total 6090 2350 8440
 Garantie fabr. 16,9-24 7,50-16 (Variantes voir remarques)
 Dimens. pneus 8 / 1,7 6 / 2,8
 Ply/bars 4900 2010
 Charge pour V max 20 20
 Garantie poids remorqueable avec frein
 Garantie poids remorqueable sans frein
 Garantie poids de l'ensemble
 Poids remorqueable testé 20 km/h
 Vitesse maximale selon le constructeur 18,5 km/h
 Vitesse maximale testée à 2600 t/min au moteur

Equipement §)	CR	(E)
Feux de route	CR	(E)
Feux de croisement	A	(E)
Feux de position	R	(E)
Feux rouges	S1	(E)
Feux stop	av HELLA K 12716	K 12668 ar 2a (E)
Clignoteurs	av	ar I (E)
Catadioptres	av	ar
Feux de gabarit	av	ar
Feux complémentaires	1 feu orange HELLA 11280 03/04	
Eclairage plaque		
Essuie-glace	avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	SEIMA E2 834 ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail agricole (vhc.spécial)		
Marque et type	INTERNATIONAL	321	
Homologation N°	CH	5423 15	
Carrosserie	moissonneuse-batteuse		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	5200	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	19,9
Poids total	5200	Cylindrée	3907

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

x) Mesure du bruit : V-max. M3, 1A 3,8 = 85,5 dB/A.

*) Véhicule spécial : largeur = 3420 mm.

§) Equipement : la hauteur des feux de croisement est admise pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 115 - feu orange obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 136 - permis de conduire de la catégorie "F" obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: à l'arrière du véhicule, aux supports des feux, sur l'échelle et à droite à l'arrière de la table de coupe;
- 138 - protection : poutre sur le rabatteur et protection sur le glaneur;
- 139 - les diviseurs doivent être démontés;
- 141 - la table de coupe doit être assurée par un moyen mécanique à 260 mm du sol;
 - la cheminée de vidange doit être rentrée;
 - le réservoir à grains doit être vidé.

Lieu et date de l'homologation Regensdorf, 08.05.80

Service fédéral d'homologation